



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DEC/26/06/54

DECISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 20 Avril 2026

Le Maire de la Commune de l'Île d'Yeu

CONSIDERANT la délibération n° 26/04/60 du 20 Avril 2026 donnant délégation au Maire pour fixer ponctuellement les tarifs des activités inhérentes à l'ensemble du secteur « Enfance - Jeunesse »,

CONSIDERANT les sorties des périodes de congés scolaires de juillet et août et les activités organisées par le service jeunesse,

DECIDE

- **DE FIXER** les tarifs des activités comme indiqué ci-dessous :

Nom de la structure : Espace Jeunes

- **Sortie kayak avec CAVAL** le 10 juillet 2026

QF	0-700	701-1100	1101 et +
Prix	5€	7€	8€

- **Séjour à Couëtron-au-Perche** du 03 au 07 août 2026

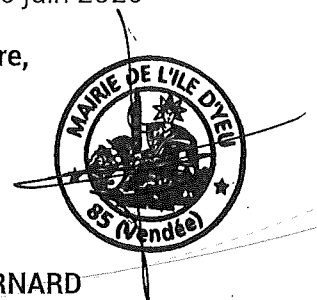
QF	0-500	501-700	701-900	901-1101	1101-1300	+1300
Prix	155 euros	177 euros	200 euros	222 euros	244 euros	255 euros

Les recettes seront encaissées par la régie PIF.

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil municipal.

Fait à l'Île d'Yeu, le 30 juin 2026

Le maire,



Patrice BERNARD